

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

(Action collective)

No : 200-06-000108-087

TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES (...) DOMICILIÉES OU RÉSIDENTES AU QUÉBEC, (...) ÉTANT OU AYANT ÉTÉ LOCATAIRES, CRÉDIT-PRENEURS OU PROPRIÉTAIRES D'UN VÉHICULE DE MARQUE ET MODÈLE MAZDA 3, ANNÉES 2004, 2005, 2006 ET 2007 QUI ONT ÉTÉ VICTIMES D'UN VOL OU D'UNE ATTAQUE QUI A LAISSÉ UNE OU DES BOSSES AUTOUR DE LA POIGNÉE DE LA PORTIÈRE DU CONDUCTEUR

et

TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES (...) DOMICILIÉES OU RÉSIDENTES AU QUÉBEC, (...) ÉTANT DEVENUES LOCATAIRES, CRÉDIT-PRENEURS OU PROPRIÉTAIRES D'UN VÉHICULE DE MARQUE ET MODÈLE MAZDA 3, ANNÉES 2004, 2005, 2006 ET 2007, ACQUIS ENTRE LE 3 OCTOBRE 2006 ET LE 28 JANVIER 2008, SI AU MOMENT DE L'ACQUISITION, CE VÉHICULE ÉTAIT ENCORE ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE VERROUILLAGE DÉFICIENT

Les Groupes

et

LISE FORTIN

Représentante - Demanderesse

c.

MAZDA CANADA INC.

Défenderesse

DEMANDE DE RÉVISION

À L'HONORABLE DENIS JACQUES, J.C.S., DE LA COUR SUPÉRIEURE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LE MEMBRE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le [DATE], le réclamant a pris connaissance du processus de réclamation et de distribution pour les membres du Groupe 1 en consultant l'Avis aux membres [détaillé OU abrégé] [dans les journaux OU par la réception de celui-ci par courriel de la part de la Défenderesse, OU par la réception de celui-ci par courriel de la part des procureurs de la Représentante], dont copie est jointe à la présente comme **pièce R-1**;
2. Le [DATE], le réclamant a présenté une demande de réclamation en complétant le Formulaire et en fournissant les preuves au soutien, le tout ayant été transmis aux procureurs de la Représentante [par courriel ou par courrier], dont copie est jointe à la présente comme **pièce R-2**;
3. Le [DATE], les procureurs de la Représentante faisant parvenir au réclamant l'Avis de [rejet OU correction] joint à la présente comme **pièce R-3**;
4. Le réclamant conteste la décision des procureurs de la Représentante pour la(les) raison(s) suivante(s) :
 -
 -
 -
 -

POUR CES RAISONS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente Demande de révision;

RÉTABLIR le montant de la réclamation à celui demandé par le réclamant dans son Formulaire;

SUBSIDIAIREMENT,

ÉTABLIR le montant de la réclamation auquel le réclamant a droit à [MONTANT] \$

[VILLE], le [DATE]

[Nom du réclamant]

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

(Action collective)

No : 200-06-000108-087

**TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES
(...) DOMICILIÉES OU RÉSIDENTES AU
QUÉBEC, (...) ÉTANT OU AYANT ÉTÉ
LOCATAIRES, CRÉDIT-PRENEURS OU
PROPRIÉTAIRES D'UN VÉHICULE DE
MARQUE ET MODÈLE MAZDA 3,
ANNÉES 2004, 2005, 2006 ET 2007 QUI
ONT ÉTÉ VICTIMES D'UN VOL OU
D'UNE ATTAQUE QUI A LAISSÉ UNE
OU DES BOSSES AUTOUR DE LA
POIGNÉE DE LA PORTIÈRE DU
CONDUCTEUR**

et

**TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES
(...) DOMICILIÉES OU RÉSIDENTES AU
QUÉBEC, (...) ÉTANT DEVENUES
LOCATAIRES, CRÉDIT-PRENEURS OU
PROPRIÉTAIRES D'UN VÉHICULE DE
MARQUE ET MODÈLE MAZDA 3,
ANNÉES 2004, 2005, 2006 ET 2007,
ACQUIS ENTRE LE 3 OCTOBRE 2006 ET
LE 28 JANVIER 2008, SI AU MOMENT DE
L'ACQUISITION, CE VÉHICULE ÉTAIT
ENCORE ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE
VERROUILLAGE DÉFICIENT**

Les Groupes

et

LISE FORTIN

Représentante - Demanderesse

c.

MAZDA CANADA INC.

Défenderesse

LISTE DES PIÈCES

Pièce R-1 : Avis aux membres [détaillé OU abrégé]

Pièce R-2 : Formulaire et preuve à son soutien présentés aux procureurs de la Représentante

Pièce R-3 : Avis de [rejet OU correction] daté du [DATE]

[VILLE], le [DATE]

[Nom du réclamant]